



OFFRE D'EMPLOI

CONSEILLER SANTÉ, SÉCURITÉ ET MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL

POSTE CADRE PERMANENT, TEMPS PLEIN

Service des ressources humaines

CAN-23-REG-2161-35

Nouveau poste !

Jeune et dynamique, le Service des ressources humaines a vu le jour à la Ville de Candiac il y a un peu plus de 10 ans. Composé d'une équipe de personnes chevronnées, il veille au maintien d'un milieu de travail stimulant et agréable permettant aux employés de se développer dans le respect et l'équité. Il travaille en collaboration avec les autres services et a comme responsabilités de développer et de mettre en place des structures organisationnelles efficaces.

Notre équipe s'agrandit! Puisque la santé, la sécurité et le mieux-être au travail font partie de nos priorités, nous avons créé un poste dont le titulaire aura plusieurs défis stimulants à relever. De nombreuses actions ont déjà été mises en place au fil des ans, mais nous souhaitons désormais avoir un membre de notre équipe qui soit dédié à 100% à ce dossier afin d'atteindre de plus hauts standards en matière de SST, notamment en ce qui a trait à la prévention. Le conseiller aura beaucoup de latitude dans son emploi, il assumera un rôle-conseil, il pourra déployer ses meilleures pratiques, faire preuve de créativité et d'innovation. Avec son expertise, son approche humaine et positive, il sera au centre de ce qui nous tient à cœur au Service des ressources humaines.

Tu envisages une carrière à la hauteur de tes aspirations? Tu souhaites intégrer une équipe qui mise sur la complémentarité de ses membres, le partage et la mise en commun d'idées, le professionnalisme et l'atteinte de hauts standards en matière de service client? Nous t'offrons l'opportunité d'œuvrer au sein d'une municipalité où la reconnaissance de notre capital humain est au cœur de nos valeurs. Nous recherchons un collègue proactif, dévoué et passionné pour travailler avec une équipe hautement sympathique! Nous attendons ta candidature!

SOMMAIRE DU POSTE

Sous la responsabilité de la directrice, Service des ressources humaines, le titulaire du poste assure un rôle-conseil et d'expertise auprès des gestionnaires et agit à titre d'intervenant en matière de prévention en santé, sécurité et mieux-être au travail. Il est notamment responsable des divers programmes de prévention, des plans d'action et de la mise en place de solutions en santé, sécurité et mieux-être au travail. Il agit comme un agent de changement afin de favoriser la responsabilité et l'imputabilité des intervenants et participe au maintien d'une culture de prévention proactive. Il assure le traitement des dossiers d'accidents de travail et de maladies professionnelles.

RESPONSABILITÉS

- Agit à titre d'intervenant principal en matière de santé et de sécurité au travail pour la Ville; élabore, applique et assure la mise à jour des programmes de prévention, des plans d'action, des politiques, des outils en matière de santé et sécurité du travail; et conseille les gestionnaires dans l'application des lois et des règlements en matière de santé et de sécurité au travail;
- Fournit un soutien-conseil et des services en matière de santé et sécurité au travail pour l'ensemble de la municipalité, collabore avec les gestionnaires à l'identification et à l'évaluation des risques présents dans le milieu de travail, recherche des solutions visant à protéger la santé et la sécurité et à maintenir l'intégrité physique des employés; participe avec les gestionnaires aux enquêtes lors d'incident ou d'accident de travail;
- Procède à des audits, des inspections, des évaluations et des analyses afin de maintenir un taux de conformité élevé, suggère et met en place des mesures correctives au besoin et vise l'amélioration des pratiques et méthodes de travail dans une perspective de prévention des accidents et des lésions professionnelles;
- Soutient, par des actions concrètes, le développement et le maintien d'une culture en santé, sécurité et mieux-être à la Ville auprès des gestionnaires et des employés;
- Analyse les besoins en formation et met sur pied des séances d'information, de sensibilisation et de formation afin de promouvoir la sécurité, la santé et le mieux-être au travail;
- Coordonne le suivi, la formation et l'encadrement du développement des employés en matière de SST tout en s'assurant de la mise à jour des certifications et de la documentation requise pour effectuer différentes redditions de compte;
- Élabore et maintient le programme d'accueil et d'intégration en matière de santé, sécurité et mieux-être au travail;
- Assure la gestion complète du système de gestion de santé, sécurité et mieux-être au travail; émet des recommandations visant son optimisation et assure la paramétrisation pour en assurer l'efficacité et l'efficience;
- Mesure, surveille et évalue la performance en SST à l'aide d'indicateurs clés de performance (KPI);
- Coordonne et préside les différents comités de santé, de sécurité et de mieux-être au travail; propose et soumet toutes recommandations pertinentes et en assure les suivis;
- Assure le traitement des dossiers d'accidents de travail et de maladies professionnelles de même que le programme de retour au travail et de maintien en emploi avec les différentes instances, à savoir : analyse les dossiers, les conteste ou réfère certains cas en expertise médicale, assure leur suivi et représente la Ville aux différentes instances de la C.N.E.S.S.T. (C.L.P.); coordonne les dossiers d'assignation temporaire en collaboration avec les gestionnaires;
- Agit à titre de personne-ressource auprès des employés et les renseigne sur l'interprétation des politiques et différents programmes relatifs au personnel;
- Assure une vigie des nouvelles tendances dans son champ d'expertise et veille au respect et à l'application des modifications aux lois et règlements en matière de SST et de formation;
- Participe au développement des approches et des stratégies de gestion des ressources humaines au regard des objectifs et des orientations du service;
- Exécute toute autre tâche reliée à sa fonction et/ou requise par son supérieur immédiat.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme d'études universitaires de premier cycle (baccalauréat) en gestion des ressources humaines, relations industrielles, administration des affaires option gestion des ressources humaines ou tout autre domaine jugé pertinent, ou l'équivalent reconnu par le ministère de l'Éducation;
- Posséder cinq (5) années d'expérience en santé, sécurité et mieux-être au travail;
- Connaissance pratique des règles relatives à la santé et sécurité (lois, règlements, pratiques, et usages liés au domaine d'activités);
- Détenir un titre professionnel de CRHA ou de CRIA, un atout;

- Expérience en santé psychologique, un atout;
- Connaissances informatiques intermédiaires : suite Microsoft Office;
- Connaissances linguistiques : avancées en français (parlé, écrit) et fonctionnelles en anglais (parlé);
- Compétences recherchées : analyse, synthèse et jugement, coaching, connaissance du domaine d'expertise, communication orale et/ou écrite, intelligence émotionnelle, gestion du temps et des priorités, rôle-conseil et santé et sécurité au travail.

Le salaire annuel 2023 se situe entre 84 549 \$ et 100 418 \$ et s'établit en fonction de l'expérience pertinente. Les conditions de travail sont déterminées par la politique de rémunération des cadres en vigueur. L'horaire de travail hebdomadaire est de 32.5 heures du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h. Le télétravail est accordé selon certaines modalités.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent soumettre leur curriculum vitae, lettre de présentation et diplôme au plus tard le **24 septembre 2023**, en postulant à l'adresse <https://atlas.workland.com/>.

La Ville de Candiac accorde une grande importance à la diversité en milieu de travail et souscrit au principe d'égalité en emploi. À ce titre, elle encourage les candidatures issues des groupes visés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, c'est-à-dire les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées ainsi que les personnes faisant partie des minorités visibles et des minorités ethniques. Afin de faciliter la lecture de ce document, l'emploi de la forme masculine a été retenu.